

perte. Il s'est montré disposé à donner aux autochtones non seulement le temps, mais l'argent nécessaire à la formulation de leurs revendications et au rassemblement des données documentaires connexes. Depuis 1972, des fonds importants ont été accordés à des demandeurs du district du Mackenzie, pour leur permettre d'entreprendre les recherches nécessaires à la présentation de leurs arguments.

Un règlement équitable peut aider les autochtones à surmonter leurs désavantages passés et à semer les germes d'auto-suffisance économique, de fierté et de dignité personnelle, tout en leur assurant un avenir prometteur. On a tranché la question à la Baie James; les négociations en Colombie-Britannique, relatives aux terres retranchées des réserves, vont bon train. Au Yukon, j'ai rencontré, samedi dernier, le Conseil des Indiens de ce territoire et nous avons fixé le 31 mars 1976 comme date limite d'une entente de principe. Dans la mesure où les deux parties collaborent dans un climat de confiance et de respect, leurs démarches connaîtront un certain succès. La mise en valeur des ressources du Nord est un problème difficile. J'attache une grande importance au règlement des revendications foncières et je ferai tout ce qui est possible afin d'accélérer le règlement des revendications, dès qu'elles me seront présentées.

#### Enquête Berger

C'est le Gouvernement actuel qui a songé à demander au juge Berger de faire enquête sur les répercussions sociales, environnementales et économiques du projet de pipeline de la vallée du Mackenzie et de formuler des recommandations à ce sujet, afin de s'assurer que sa construction, si elle avait lieu, n'aurait pas de suites inacceptables pour les collectivités qui habitent cette région.

Le Gouvernement du Canada prendra des mesures plus vigoureuses et passera des lois plus strictes en ce qui a trait à l'aménagement des ressources, tout en portant une attention spéciale aux avantages que doivent en recevoir les habitants du Nord. M. Wah-Shee déclarait, au cours de l'enquête Berger: "Les autochtones disent qu'ils veulent exercer un plus grand contrôle sur leur progrès économique". Je suis tout à fait d'accord.

#### Participation autochtone

Les autochtones du Nord doivent participer aux décisions relatives à la mise en valeur des régions qu'ils habitent. Il est aussi essentiel qu'ils en tirent d'importants avantages.

Les autochtones veulent que nous changions nos institutions politiques afin que celles-ci répondent mieux à leurs besoins. C'est là un but légitime au sein d'une société démocratique. Le Parlement a tout récemment modifié les Lois sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, afin d'abolir les postes de conseillers nommés, d'augmenter le nombre de conseillers élus et de confier à ces derniers d'importantes fonctions administratives.

Neuf des quinze conseillers des Territoires du Nord-Ouest sont autochtones. Depuis 1972, des fonds considérables ont été accordés aux organismes d'autochtones afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle de chefs de file. Les programmes fédéraux et territoriaux en matière d'éducation, de promotion économique, d'hygiène, d'assistance sociale et de services communautaires ont permis à ces organismes de participer davantage à l'administration publique. Le gouvernement du Canada est disposé à accueillir favorablement les projets de modification des institutions politiques.

#### Multiculturalisme canadien

Le Gouvernement du Canada ne tolérera toutefois pas une déclaration d'indépendance émanant d'une collectivité sous sa tutelle. Il a, jusqu'à présent, favorisé la plus grande diversité culturelle possible, et il a l'intention de continuer à le faire à l'avenir. Le Canada a une société multiculturelle. Le Gouvernement du Canada ne souhaiterait pas qu'une collectivité relevant de sa juridiction, en particulier les autochtones, perde son identité culturelle. Toutefois, toutes les ethnies doivent être prêtes à participer à la société canadienne, elles doivent accepter son mode de gouvernement et elles doivent faire en sorte que le Gouvernement, grâce à leur collaboration, puisse répondre à leurs besoins.

J'espère que la présente déclaration a permis à tous les habitants du Nord, et plus particulièrement aux autochtones du Nord, de mieux comprendre la position du Gouvernement canadien. Celui-ci entend faire preuve de sou-

plesse dans la recherche de solutions aux problèmes qui découlent de l'évolution politique, sociale, économique et environnementale du Nord. Il devra compter, pour atteindre ce but, sur la collaboration et le respect de tous.

#### Popularité de l'assurance-récolte

Environ 55% des agriculteurs canadiens admissibles à l'assurance-récolte recourent maintenant à ce service.

Cette année 101,756 agriculteurs ont pris une telle assurance, comparativement à 84,781 l'an dernier.

Selon M. G.M. Gorrell, directeur de la Division de l'assurance-récolte au ministère de l'Agriculture du Canada, l'état actuel de l'économie a éveillé le milieu agricole aux risques de l'entreprise agricole. Les capitaux en jeu sont élevés, de même que les coûts de production et le prix du produit final. Protégeant l'agriculteur contre les intempéries, l'assurance-récolte lui garantit une certaine rémunération sur son investissement.

L'assurance-récolte existe depuis 15 ans. Le Manitoba a été la première province à établir un tel programme. Dans la plupart des provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs paient chacun la moitié des primes, tandis que la province absorbe les frais d'administration. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral partage le coût d'administration avec la province, les agriculteurs paient 50% des primes et les 50% restants sont répartis également entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les primes payées cette année par les gouvernements et les agriculteurs ont atteint \$87.2 millions pour une protection de \$955.7 millions.

Les agriculteurs de la Saskatchewan viennent en tête de liste pour l'achat d'assurances, avec 39,000 assurés et une protection de \$415 millions. L'Alberta est en seconde place avec 19,800 agriculteurs assurant leurs cultures pour \$200 millions. Puis viennent les 16,000 agriculteurs ontariens et une assurance de \$160.8 millions et le Manitoba avec 14,900 agriculteurs et \$120 millions d'assurance.

L'an dernier, à cause du printemps froid et humide et des gelées précoces d'automne, les agriculteurs de l'Île-du-